



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

professions libérales : cotisations

Question écrite n° 18259

Texte de la question

M. Yannick Moreau attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les cotisations retraites payées par les médecins retraités. À l'heure où il existe une pénurie de professionnels de la santé dans nos zones rurales, des médecins retraités se portent volontaires pour aider à combler le vide des déserts médicaux. Il souligne le fait que ces médecins retraités sont soumis au paiement de cotisations retraite qui seraient de nature à les décourager dans leur démarche qui permet pourtant d'assurer une couverture médicale minimale dans nos campagnes. Il souhaite donc savoir quelles mesures le Gouvernement compte mettre en œuvre afin de faciliter la possibilité pour les médecins retraités de continuer leurs consultations dans les territoires ruraux pour pallier l'inquiétante désertification médicale dont souffre notre pays.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Moreau](#)

Circonscription : Vendée (3^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18259

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 février 2013](#), page 1514

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)